

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 22 FEVRIER 2022 – 19H00**

Salle polyvalente – St Laurent de Chamousset

**Membres présents :** Michel BONNIER (Aveize), Michel JUNET (Brullioles), Michel VENET (Brussieu), Alain VIRICEL (Chatelus), Norbert DUPEYRON (Chevrières), Philippe BONNIER (Coise), Patrice CARTERON (Grammond), Didier BLANCHARD (Grézieu le Marché), Gilles CHAVEROT, Christelle SEVE (Haute Rivoire), Christiane BOUTEILLE (La Chapelle sur Coise), Fabrice BOUCHUT, Claude GOY (Larajasse), Isabelle GOUBIER (Les Halles), Michel RAMPON (Longessaigne), Blandine THEVENON NICOLI (Maringes), Philippe GARNIER (Meys), Michel GOUGET (Montrottier), Guy SAULNIER (Souzy), Patricia BLEIN (St Clément les Places), Jean-Louis CASSE (St Denis sur Coise), Gilbert MOSNIER (St Genis l'Argentière), Pierre VARLIETTE, Yvette BRETONNIER (St Laurent de Chamousset), Régis CHAMBE, Monique CHARDON, Nathalie FAYET (St Martin en Haut), Agnès GRANGE (St Symphorien sur Coise), Karine BERGER, Olivier VIALLO (Ste Foy l'Argentière), Nicolas FAVRICHON (Villechenève), Jean-Christophe FARJON (Virigneux)

**Membres excusés :** Alain FRANÇON (Brullioles), Catherine LOTTE (Brussieu), Marie-Luce ARNOUX, Richard SOULARD (Chambost-Longessaigne), Benoit VERNAISON (Duerne), Marie-Charles JEANNE (Montromant), Laura JOURNET (pouvoir donné à Michel GOUGET) (Montrottier), Chantal YVOREL (St Genis l'Argentière), Jean-Luc GUYOT (St Martin en Haut), Jérôme BANINO (pouvoir donné à Régis CHAMBE), Dominique MEZARD MOSTFA, Eric MICHELOT (pouvoir donné à Agnès GRANGE) (St Symphorien sur Coise), Pierre DUSSURGEY (Ste Catherine), Raphaël MORETON (Viricelles)

**Membres absents :** Jean-Marc GOUTAGNY (Pomeys)

### **FINANCES**

#### **Présentation du DOB, de la situation financière et des projets de la CCMDL**

##### **Le conseil communautaire,**

- Considérant l'obligation pour les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants de débattre sur les orientations budgétaires avant le vote du budget
- Vu le rapport d'orientation budgétaire pour 2022 restituant le contexte national issu de la loi de finances pour 2022, la situation financière de la collectivité issue de l'exécution financière 2021 et des résultats qui en découlent, l'évolution de la dette et de la charge salariale, et proposant les prévisions budgétaires 2022 avec les nouveaux projets
- Vu le débat qui a fait suite à la présentation du rapport

A l'unanimité des membres présents,  
**PREND ACTE** du rapport d'orientations budgétaires 2022

**Projet « Monts à Vélo » - Fixation durée d'amortissements des équipements envisagés** : point retiré car devenu sans objet

### **GESTION DES DECHETS**

**Modification de la délibération en cours portant sur l'aide pour l'acquisition d'un composteur ou d'un lombricomposteur**

**Le conseil communautaire,**

- Vu la délibération n° 21-0121 de janvier 2021 de la CCMDL approuvant une aide à l'acquisition d'un composteur ou d'un lombricomposteur pour favoriser le déploiement de cette pratique avec une enveloppe annuelle de 2 000 €
- Vu la volonté de la CCMDL de développer le compostage ou le lombricompostage sur le territoire

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la modification de la délibération n° 21-0121 de janvier 2021

**APPROUVE** l'augmentation de l'enveloppe annuelle pour la porter à 5 000 €

**APPROUVE** la suspension, pour l'année 2022, des aides à l'acquisition de broyeurs (3 000 €)

**DIT** que les crédits seront prévus au budget 2022

**Candidature à l'AAP CITEO – Approbation de réponse à l'appel à projets**

**Le conseil communautaire,**

- Vu la candidature en 2021 de la CCMDL à la phase 4 de l'Appel à Projets CITEO
- Vu la décision de CITEO de retenir la CCMDL au titre de cet appel à projets pour une mise en application de l'extension des consignes de tri depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021 sur l'ensemble de son territoire
- Vu l'objectif d'améliorer les performances de recyclage et atteindre les objectifs nationaux en 2022
- Vu le souhait de la CCMDL de poursuivre ses efforts d'optimisation des coûts de collecte et d'amélioration de ses performances de tri
- Considérant que la candidature à la phase 5 de l'appel à projet permettra d'actionner deux leviers :
  - Levier 3 : le développement de nouvelles collectes de proximité : déploiement de colonnes aériennes pour les emballages sur l'ensemble du territoire, notamment dans l'objectif de répondre aux besoins de disposer de volumes supplémentaires de collecte suite à l'extension des consignes de tri
  - Levier 5 : la modification des schémas de collecte en passant d'une collecte séparée, emballages/papiers, à une collecte multi-matériaux
- Considérant que les candidatures des collectivités retenues sur cet AAP bénéficieront d'un soutien financier de CITEO à hauteur de :
  - 2.80€/habitant pour le levier 3 (soutien sur l'investissement)
  - 0.10€/habitant pour le levier 5 (soutien sur les actions de communication)

À l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la candidature de la CCMDL aux deux appels à projet portés par CITEO

**AUTORISE** le dépôt des dossiers de candidatures en février 2022

### **ASSAINISSEMENT**

**Travaux d'amélioration de la station d'épuration de St Symphorien sur Coise Avenant en moins-value**

### **Le conseil communautaire,**

- Vu les travaux en cours de finalisation d'amélioration de la STEP de St Symphorien sur Coise
- Vu les régularisations de fin de chantier nécessitant un avenant
- Vu le projet d'avenant en moins-value

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** l'avenant en moins-value de 28 017,50 € HT

**AUTORISE** Monsieur le Président à le signer

## **BATIMENTS**

### **Piscine Hurongues – Travaux d'étanchéité du bassin – avenants aux marchés de travaux**

#### **Le conseil communautaire,**

- Vu le constat de travaux supplémentaires nécessaires sur les lots 2 et 3
- Vu le projet d'avenant en plus-value

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** l'avenant en plus-value de 5 257 € HT pour le lot n° 2 portant le montant du marché à 285 494,40 € HT

**APPROUVE** l'avenant en plus-value de 2 095,35 € HT pour le lot n° 3 portant le montant du marché à 58 288,35 € HT

## **MOBILITES DURABLES**

### **Adhésion à l'association « Vélo & Territoire »**

#### **Le conseil communautaire,**

- Vu l'intérêt d'adhérer à cette association dans le cadre du projet « Monts à vélo »
- Considérant le montant de l'adhésion de 500 € (montant fixe) + 0,005 € par habitant (source Insee 2018)
- Considérant la nécessité de nommer un élu titulaire et un élu suppléant pour représenter la CCMDL au sein de l'association

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** l'adhésion à l'association « Vélo et Territoires » pour une durée de 4 ans

**APPROUVE** le montant de l'adhésion pour un total de 675 € représentant la cotisation annuelle pour 2022

**DESIGNE** Philippe GARNIER comme membre titulaire et François DUMONT comme membre suppléant

### **Recrutement d'un chargé de mission vélo à temps plein**

#### **Le conseil communautaire,**

- Vu la délibération n° 21-1134 du 29 novembre 2021 approuvant le projet « Monts à Vélo » et le recrutement « d'un chargé de mission vélo » à 0,8 ETP ce qui correspond au financement de l'ADEME
- Vu le besoin d'autres missions Mobilité justifiant le passage de 0,8 ETP à 1 ETP étant précisé que le coût supplémentaire est de 7 500 € pour une année

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** le passage de 0,8 ETP à 1 ETP pour le contrat de projet d'un chargé de mission « mobilité »

**DIT** que les crédits seront prévus au budget 2022

## **PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE**

### **Répartition subvention Fonds Publics et Territoire – plateforme handicap – versement sur actions 2021**

#### **Le conseil communautaire,**

- Vu le montant alloué par la CAF à la CCMDL dans le cadre du financement Fonds Publics et Territoires pour la mise en œuvre d'une plateforme handicap sur le territoire passant de 20 000 € en 2020 à 17 500 € en 2021
- Vu la proposition de la commission de financer les structures du territoire, acteurs de cette plateforme, de la manière suivante pour l'année 2021 :
  - Méli-Mélo..... 10 000 €
  - MJC de St Symphorien sur Coise.. 6 000 €
  - Centre socio-culturel Archipel..... 4 000 €
- Considérant la nécessité pour la CCMDL d'engager un financement complémentaire de 2 500 € pour compenser la baisse de la subvention de la CAF
- Sachant qu'une nouvelle demande de financement a été déposée par la CCMDL en janvier 2022 pour un montant de 35 000 € et que l'engagement de la CAF ne sera connu que mi-avril 2022

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** l'attribution de subventions pour la plateforme handicap selon les propositions de la commission indiquées ci-dessus

## **ECONOMIE**

### **Hôtel d'entreprise de la ZA Grange Eglise à St Symphorien sur Coise – Location M. CHARBONNIER de l'atelier n° 1 – Approbation bail commercial**

#### **Le conseil communautaire,**

- Vu la convention d'occupation précaire de l'atelier n° 1 (laboratoire agro-alimentaire) d'une durée de 23 mois au bénéfice de Lilian CHARBONNIER (traiteur)
- Vu la fin de la convention d'occupation au 28 février 2022 dont le loyer s'élève à 950 € HT par mois
- Considérant la volonté de stabiliser l'installation de Lilian CHARBONNIER sur le territoire à moyen terme

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** le bail commercial de 3, 6, 9 ans attribué à Lilian CHARBONNIER

**APPROUVE** le montant du bail à 1 200 € HT mensuel

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer le bail

### **ZA Croix Michel à Aveize – Sté IDEA Conception – Approbation bail commercial**

#### **Le conseil communautaire,**

- Vu le contrat de mise à disposition d'un local à la Sté IDEA Conception se terminant le 31 mars 2022
- Vu la sollicitation de la Sté IDEA Conception d'obtenir un bail commercial de 9 ans lui permettant ainsi d'effectuer les investissements nécessaires au développement de son activité

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** le bail commercial de 9 ans avec la société IDEA Conception

**APPROUVE** le montant mensuel du loyer à 1 427 € HT

**AUTORISE** Monsieur le Président à le signer

## **ZA Les Plaines à St Martin en Haut – Sté JV Métallerie : projet d'installation**

### **Le conseil communautaire,**

- Vu le projet de la Sté JV Métallerie de s'installer sur la ZA Les **Plaines à St Martin en Haut et actuellement basée dans l'hôtel d'entreprise à St Symphorien** sur Coise
- Vu la demande d'acquisition de la Sté JV Métallerie d'un tènement de 1 035 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée O 1098 au tarif de 45 € le m<sup>2</sup>

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la cession de terrain à l'entreprise JV Métallerie selon les conditions tarifaires énoncées ci-dessus

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la promesse de vente et l'acte authentique à intervenir

## **POLITIQUE CONTRACTUELLE**

### **Mise à jour de la convention entre la CCMDL et la Région sur les aides directes attribuées par la CCMDL**

#### **Le conseil communautaire,**

- Vu la loi NOTRe attribuant aux Régions la compétence du développement économique et la mission d'organiser les interventions des collectivités territoriales et de leurs groupements en la matière
- Vu la délibération en date du 25 avril 2017 approuvant une convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes fixant les modalités d'interventions des deux parties dans la mise en œuvre des aides économiques
- Vu la nécessité d'actualiser la convention en intégrant les nouveaux dispositifs de soutien des entreprises mis en place tant par la Région que par la CCMDL pour permettre d'attribuer des aides directes aux entreprises
- Vu le projet d'une nouvelle convention

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** l'actualisation de la convention liant la CCMDL à la Région fixant les modalités d'intervention des deux parties dans la mise en œuvre des aides économiques

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention à intervenir

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **Secrétaire de mairie remplaçante – mise à disposition des communes – convention de principe à passer avec les communes**

#### **Le conseil communautaire,**

- Considérant la décision du conseil communautaire de mettre à disposition des communes une secrétaire de mairie itinérante dans un objectif de mutualisation
- Vu son recrutement avec une prise de fonctions qui interviendra le 21 mars 2022
- Vu la nécessité d'établir une convention entre la CCMDL et la commune demanderesse

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la convention type

**DONNE** délégation à Monsieur le Président pour signer toutes les conventions à intervenir avec les communes

La séance est levée à 21h30.

Le Président  
Régis CHAMBE

